Interpeliation citoyenne de monsieur Lászió Schonbrodt au conseil communal de la ville de Verviers

Monsieur le bourgmestre,

Mesdames et messieurs les échevins et conseillés communaux.

Comme vous le savez, le nouveau plan de mobilité de la SNCB doit rentrer en vigueur le 14 décembre. Entre autres choses, ce plan prévoit la disparition de plusieurs trains reliant Verviers, Liège et Bruxelles. Concrètement, le premier train à destination d'Ostende de 4H18 démarrerait de Liège et plus de Welkenraedt et l'omnibus de 5H10 serait purement et simplement supprimé ; le soir, le dernier train en provenance d'Ostende serait limité à Liège également.

Ces trains sont indispensables à de nombreux travailleurs. Si vous prenez le train de 4H18, comme je l'ai fait, vous y rencontrerez des policiers, du personnel SNCB et toute une série d'autre travailleurs. Comment feront-ils demain pour se rendre sur leur lieu de travail ?

Pour prendre un exemple, un de ces verviétois m'a expliqué qu'il doit prendre ce train pour prendre sa pause de 6 heures à Louvain, il n'a pas les moyens de se payer une voiture, ses frais et le parking. Comment va-t-il faire ? Sans oublier qu'entre l'annonce de la modification du plan et sa mise en application, il n'y a pas le temps de passer son permis de conduire... En pleine crise économique, qu'elle logique y a-t-il à empêcher des gens d'aller travailler ?

Si le choix du train pour ces travailleurs est généralement économique, il est aussi écologique. En pleine crise climatique, quel est le bon sens de vider des trains pour démultiplier le nombre de voiture ? C'est une mesure qui se marche sur la tête | Sans parler des répercutions sur la santé et la sécurité publique.

Nous savons tous lci à quel point la ville de Liège et le nôtre sont ilées tant historiquement que culturellement. Dans ce sens, la suppression du dernier train rend impossible pour les verviétois de profiter pleinement de l'offre culturelle liégeoise. Même au-delà de Liège, dans ce train, une voyageuse qui le prenaît pour première fois me confiait qu'elle n'aurait pas pu aller voir le concert de son idole à Forest National si elle avait du prendre le train une heure plus tôt.

Dans ce train de nuit, on croise également de nombreux jeunes qui sont tout simplement allé faire la fête à Liège, s'ils ont bu, a-t-on envie de les retrouver sur les routes ? Personnellement, je doute qu'ils aient tous les moyens de se payer le taxi Liège-Verviers. Combien de morts en plus sur nos routes ?

L'intérêt des travailleurs, le respect de l'environnement, de la santé, de la sécurité, de la culture et de la mobilité s'inscrivent pleinement dans la logique du service au publique et donc du service public. Qu'en est-il de la mission de service public de la SCNB dans une mesure pareille ?!

Depuis son annonce, la modification du plan de circulation de la SNCB a fait réagir de très nombreux verviétois. Plusieurs pétitions s'opposant à la suppression des premiers et du dernier train entre

Verviers et Liège ont recueilli plusieurs centaines de signature de la part de citoyens indignés par cette mesure inadmissible.

Face à cette demande de verviétois, comment allez-vous réagir ?

Le conseil communal va-t-il tenter de peser de toute son autorité pour empêcher les suppressions et limitations de ces trains ?

Z.

Conseil communal du 24 novembre

Intervention de Muriel Targnion

Monsieur le Bourgmestre,

Cher(e)s Collègues,

Dans la vie, il y a ceux qui se posent des questions... et ceux qui prennent des décisions.

Quand je suis entrain de prendre mon souper en famille et que j'entends cette phrase dans la pub d'une banque bien connue par votre co-équipier libéral, instantanément, je pense à vous! Mais, vous imaginez bien Monsieur le Bourgmestre, qu'il me serait plus agréable de ne pas vous voir apparaître dans mes pensées dans un moment comme celui là.

Malheureusement, je ne peux m'empêcher de me dire : « combien de questions notre Bourgmestre s'est il encore posées pendant que les autres Bourgmestres décidaient de faire perdre aux alentours 1,2 millions d'euros d'économies à la Ville de Verviers pour sa dotation dans la nouvelle zone de secours ? »

Tous les verviétois le savent : si vous avez évidement des qualités, l'art de la négociation n'en fait pas partie.

Je n'épiloguerai pas sur les nombreuses circonstances où cette faille est apparue, ni sur la difficulté que constitue cette carence quand on dirige une Ville comme Verviers. Mais il est évident que cette capacité, qui est la votre, de systématiquement sortir perdant d'une négociation à laquelle vous prenez part nuit gravement à notre Ville.

Vous qualifiez dans la presse le projet de clé de répartition de la dotation locale de « juste retour des choses pour Verviers ». Drôle d'analyse...

Reprenons...

Les objectifs de cette réforme étaient clairs : mieux coordonner les interventions des services d'incendie, améliorer la formation et le statut légal des agents, mais surtout de veiller à une répartition plus équitable des moyens et modes de financement des services de secours.

C'est clair, Verviers n'échappaient pas à la règle, nous devions payer beaucoup plus certaines communes de notre arrondissement qui ne payaient quasi rien.

Cette négociation et les objectifs de la réforme devaient donc nous amener à un résultat équitable pour Verviers. Or, dans la situation budgétaire quand laquelle nous nous trouvons, vous avez lâché 1,2 millions pour, je vous cite : « créer un climat favorable à la collaboration avec les autres communes »

Je m'explique, Verviers représente 24,3% de la population de la zone.

Pourtant, dans le projet que vous nous soumettez, quasiment 38% de coût de la zone incombera aux verviétois, je dis bien quasiment 38%.

Si on compare avec une ville comme Herve comptant également une caserne sur son territoire, qui représente 7,4% des habitants de la zone, soit un peu moins d'un tiers de Verviers, elle ne contribuera à la nouvelle zone que pour 6,4% du total soit 6 fois moins que Verviers pour seulement 3 fois moins d'habitants.

Comment en est on arrivé là?

Les négociateurs de la prézone ont décidé que 73% du total de la dotation seraient repartis entre les 19 communes en fonction du nombre d'habitants de chaque commune. Jusque là, tout va bien puisque Verviers va payer 24,3 % (pourcentage d'habitants qu'elle représente dans la zone) des 73%.

Mais jusque là la négociation n'était pas difficile car le Gouverneur de la province avait annoncé que si une seule commune n'était pas d'accord avec le projet, il fixerait lui même une clé de répartition comportant au minimum le critère du nombre d'habitants pour 70%. Dés lors, personne n'a voulu prendre le risque d'aller plus bas pour ce critère quand 19 communes doivent se prononcer.

La vraie négociation commençait alors pour les 27% restants. Et c'est la que notre bourgmestre a tout lâché...

Verviers va payer 20% de ces 27%, les 7 communes qui disposent d'un service de pompiers volontaires vont payer chacune 1% de ces 27% et les 11 communes restantes ne payeront absolument rien de cette tranche là.

C'est comme cela qu'au total, les Verviétois vont payer 37,75% du montant total de la dotation, alors qu'elle ne représente que 24,3% du nombre d'habitants et donc perdre une économie supplémentaire de près 1,2 millions d'euros.

On aurait pu comprendre que Verviers ait lâché quelques % car ayant une caserne de professionnels, nous sommes mieux desservis. Mais dans ce cas, la proportionnalité entre ce qui a été lâché (13,45%) et les avantages connus, cela constitue une disproportion flagrante qui pénalise fortement notre Ville.

D'autant que dans la négociation, les communes qui faisaient des économies avaient déjà consenties un lissage sur 5 ans qui les pénalise fortement. Pour Verviers ce lissage représente le fait qu'en 2015, 52,5% de la dotation totale sera à notre charge; en 2016, 48,58%; en 2017 44,64%; en 2018 40,7%.

Vous allez me dire qu'à terme, on économise quand même déjà 1 797 460 euros par an. Mais avionsnous les moyens de nous priver d'une économie qui aurait pu s'élever exactement à 1 225 791€ ?

D'autant que vous n'avez pas prévu dans vos budgets les augmentations barémiques, l'indexation des salaires, les promotions, la nouvelle caserne de Verviers etc...

Nos 1,7 millions d'économie risquent donc de fondre comme neige au soleil. Dans ce contexte, Monsieur le Bourgmestre, avez-vous eu une attitude responsable et respectueuse de l'intérêt de Verviétois ?

C'est pourquoi je ne peux n'empêcher de penser que pendant que vous vous posiez la question de savoir s'il fallait préparer une bonne collaboration future avec les autres communes, les Jeholet, Boury et autres Dejardin décidaient dans l'intérêt de leurs concitoyens!

Intervention du groupe PS sur les MB2 2014 du CPAS.

Les MB2 du CPAS présentées comme techniques le sont certainement pour de nombreux points.

Néanmoins nous relevons quelques éléments significatifs.

Le complément de 1,3 Mi pour couvrir un écart d'estimation en coût du personnel, voilà une somme pour le moins interpellante, elle représente 4,6 % du total des dépenses en personnel !!!

Le refus par le ministre d'accepter la modification du plan d'embauche de la MB1 pour absence de fourniture du plan à 5 ans mis à jour.

Ce plan d'embauche prévoyait pourtant des recrutements nécessaires, l'embauche d'ouvriers qualifiés pour les services techniques, d'employés pour ces mêmes services, les etp pour la nouvelle maison d'enfants de Petit-Rechain, des travailleurs sociaux pour faire face à la réforme du chômage et à l'apprentissage du français, des nominations d'aides soignantes, des promotions.

La mise à jour du plan à 5 ans fait maintenant partie de la MB2, mais la plupart de ce qui était prévu à l'initial et en MB1 au plan d'embauche s'est fortement modifié :

9 nominations au lieu de 14,5.

2 promotions au lieu de 4.

7 nouveaux engagements au lieu de 10,75.

Il faut noter aussi de grosses inquiétudes dans le plan à 5 ans sur la diminution, voire la disparition du fonds de réserve ordinaire.

A l'extraordinaire, nous pouvons nous réjouir de la toute prochaine finition des travaux de restructuration des maisons de repos et leur occupation par nos aînés, notons aussi le maintien des moyens pour la nouvelle maison d'enfants à Pt-Rechain, par contre pas de moyens supplémentaires pour le déménagement du service de l'insertion socioprofessionnelle à Ste Elisabeth à Ensival, à ce sujet nous apprenons de la bouche du Bourgmestre qu'il s'agira d'une installation provisoire, en attendant mieux.

Nous pensons que l'insertion professionnelle bien nécessaire face à la situation en matière de formation et d'emploi de nos bénéficiaires notamment doit rapidement être installée de façon stable dans des locaux utiles à son développement, là ou ce service est installé actuellement ce n'est pas possible, les surfaces étant ce qu'elles sont.

S'il est vrai qu'Ensival n'est plus un bâtiment dernier cri, celui-ci possède les espaces intérieurs et extérieurs suffisants pour y installer de façon progressivement croissante notre offre de formation et d'insertion, d'autant que le service lui-même peut contribuer avec ses ateliers à ces aménagements.

Cela, permettrait aussi, si la volonté d'aller vite existe de ne pas laisser un bâtiment bien équipé et en état de marche vide plusieurs mois, avec les risques de dégradation que cela comporte.

Si des doutes subsistent sur la qualité des lieux pour une telle affectation un avis technique extérieur et neutre doit être requis.

S'il y a une meilleure alternative appliquez la de suite, parce que déménager plusieurs fois ce service, en plus du coût que cela représente, ce sera porter atteinte à son efficacité et son développement.

Les ventes que vous avez prévues des bâtiments du Châtelet, d'Entre-Nous à Pt Rechain et de la grande bâtisse rue du Paradis dont les montants sont inscrits en recettes au budget sont en cours, nous verrons si vos espérances financières pourront être rencontrées.

Voici pour ces MB2 qui arrivent tard dans l'année, presqu'en même temps que l'élaboration du budget 2015 du CPAS sur lequel le conseil de l'action sociale se prononcera le 17 décembre.

Ce sera à nouveau l'occasion d'évaluer la volonté de la majorité d'accorder les moyens nécessaires pour faire face aux défis qui s'annoncent en matière de paupérisation, d'effets de la réforme du chômage renvoyant vers le CPAS de nombreuses personnes exclues au 01-01-2015 et aussi d'actions d'insertion socioprofessionnelle entre autres choses.

Je vous remercie.

Commune de Verviers

Conseil Communal du 24 novembre 2014

Question relative à la construction d'une Petite Infrastructure Sociale de Quartier à l'Avenue Octave Pétry à Stembert

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Membres du Collège, Chers Collègues,

En séance du 19 septembre 2011, le Collège communal a approuvé le projet d'installation d'une PISQ sur le site de Stembert à l'Avenue Octave Pétry (cité des Linaigrettes) pour un montant de 49.773 €.

En mai 2012, le Conseil communal approuve ce projet pour un montant réévalué à 87.096 €. Le budget extraordinaire 2012 comporte un crédit de 90 000 €, inscrit sur l'allocation 761/725-60/03, destiné à l'exécution du marché.

Suivant la procédure de subsidiation, le dossier projet a été transmis à INFRASPORTS le 28 septembre 2012 pour promesse sur projet, soit 75% du montant des travaux éligibles.

Le 19 octobre 2012, la Région Wallonne a octroyé à l'Administration Communale le permis d'urbanisme en vue de la construction d'une petite infrastructure de quartier.

Je constate qu'aujourd'hui, non seulement ce projet est au point mort, mais que la majorité a sollicité et obtenu de la Région wallonne la prorogation du permis d'urbanisme et le commencement significatif des travaux devrait être effectué avant le 19 octobre 2015.

Et pourtant, deux ans après la première sollicitation de promesse ferme, la Ville n'a toujours pas reçu la promesse de subsides nécessaire pour faire avancer ce dossier.

Je rappelle que ce projet est très important pour les jeunes de ce quartier.

Mes questions, dès lors, sont les suivantes :

- 1) En deux ans d'attente de promesse, quelles courriers ont été envoyé afin d'obtenir cette promesse de subside ?
- 2) Quelles sont les démarches entreprises auprès des ministres compétents ?
- 3) Pouvez-vous me confirmer l'inscription du montant nécessaire à ce projet sur une allocation au budget 2015 ?

D'avance je vous remercie pour vos réponses.

Pour le groupe PS Saïd NAJI Conseiller Communal

Verviers, le 24/11/2014.

Mme la Présidente, Chers Collègues, Mr Naji,

Rassurez-vous Mr Naji, ce dossier ne dort pas, que du contrairé...

Ce dossier dit de « L'Antenne », était tout simplement mal ficelé à la base. Ce qui veut dire que dès son introduction auprès d'Infrasports, plusieurs remarques nous ont été formulées.

Nécessité de lier les deux projets en un. Le PISQ sur le site des anciens garages, et la plaine de jeux sur le site de l'Antenne.

Deux, trois modifications administratives ont également dû être portées au dossier.

Après acceptation auprès d'Infrasports, il se situe au bout de la deuxième étape, l'inspection financière. Voici ce que m'écrit le cabinet du Ministre. (Lecture du mail).

Mais ce qui est important pour nous, c'est que nous avons rencontré 2 fois le comité de quartier (dans la buvette du FC Stembert). J'étais accompagné de Mr le Bourgmestre et Mr L'échevin Legros. Nous avons chaque fois insisté sur notre détermination à faire avancer ce dossier et nous les avons tenus au courant des délais parfois importants afin d'arriver à un aboutissement.

J'ai personnellement réécris auprès du Ministre afin d'insister sur l'importance de ces projets pour des quartiers où le manque d'espace de jeux est criant.

L'inscription budgétaire étant déjà effectuée, il n'y a pas lieu de l'inscrire à nouveau au budget 2015.

Merci Mme la Présidente.

COL - ORBAN Claude

Xavier PAPIER [Xavier.PAPIER@gov.wallonie.be]

Envoyé:

lundi 24 novembre 2014 10:53

À:

COL - ORBAN Claude

Objet:

RE: Pisq à Verviers.

Bonjour M. Orban,

Les deux dossiers sont toujours sur le bureau de l'Inspecteur des Finances.

Un échange est en cours entre le Cabinet et l'Inspection des Finances afin de résorber le retard accumulé.

Il est plus que probable que l'ensemble des dossiers entre les mains de l'Inspection des Finances nous sera transmis dans les premiers mois de 2015.

Je ne manquerai pas de vous en tenir informé.

Bien à vous.

Xavier PAPIER

Conseil communal du lundi 24 novembre 2014

Question du conseiller Pierre-Yves VROMEN à l'Echevin de l'Instruction publique, Maxime DEGEY.

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles souhaite, pour la rentrée scolaire 2015, supprimer les crédits supplémentaires accordés aux écoles organisant de l'encadrement différencié (écoles sélectionnées sur base de critères socio-économiques). Au total, il s'agirait d'une enveloppe de 14 millions d'euros qui profitaient autrefois à 25% de nos élèves en Communauté française et qui seraient donc récupérés pour procéder à de nouveaux engagements (enseignants, conseillers pédagogiques, etc.).

- Dans ce contexte, quelles écoles communales de Verviers seraient donc financièrement touchées par cette proposition de la Ministre de l'Enseignement obligatoire ?
- Que représente concrètement cet appui financier au sein des écoles qui y ont actuellement droit et comment est-il utilisé ?
- Quelles seraient les conséquences tant financières que pédagogiques sur les enfants qui fréquentent les écoles concernées par cette mesure ?

Conseil communal du 24 novembre 2014

Place du marché, place aux fleurs.

Monsieur le Bourgmestre,

Madame la Présidente,

Chers collègues,

La place du marché, de l'avis de tous, est une réalisation particulièrement bien réussie qui marque le début d'une nouvelle ère pour l'esplanade qui entoure l'hôtel de Ville.

Elle doit devenir un lieu de convivialité où les piétons seront aux anges.

Mais en ces premiers jours de pluie, la place a triste mine. Son caractère minéral refroidit plus d'un passant. Alors pourquoi ne pas y ajouter quelques éléments de verdure permanents, comme le soulignait il y a peu une fidèle lectrice de l'Avenir; comme ceux que l'on a pu admirer lors de l'inauguration?

Un système de bacs à fleurs amovibles? Une décoration florale du perron? Des géraniums aux fenêtres de l'hôtel de ville? Ou toute bonne autre idée que le service des plantations pourrait imaginer.

Et dans la foulée, décider d'embellir la façade de l'espace Blavier qui comparativement dénote dans cet espace rénové.

J'espère que vous retiendrez ces idées qui permettraient, d'une manière simple, de donner à la place la chaleur qu'elle mérite.

Merci.

Sophie LAMBERT

Conseillère communale PS

Conseil communal du 24 novembre 2014 Quartier Coronmeuse : zone de non droit!

Monsieur le Bourgmestre, Madame l'Echevine de la Cohésion sociale, Chers collègues,

J'étais intervenue lors du conseil de septembre pour vous faire part du climat d'insécurité qui règne dans le guartier de la rue Coronmeuse à Verviers.

La situation continue de se dégrader de jour en jour et malgré des températures plus froides des groupes de fauteurs de troubles continuent de sévir. C'est pourquoi je tenais ce soir à reprendre la parole sur ce dossier.

Le niveau d'agressivité des alcooliques, dealers et toxicomanes présents là-bas va crescendo et il devient 'dangereux" de leur refuser l'aumône, de jour comme de nuit.

Epuisés par la situation, et ne sachant plus que faire pour voir les choses s'améliorer, les commerçants du centre-ville, qui chaque jour sont confrontés à ces cris, dégradations, injures et autres méfaits viennent de réaliser une pétition dont l'objectif était de sensibiliser les autorités communales. Ils veulent récupérer leurs clients qui fuient le quartier et sens environs comme la peste!

Plus de 80 signatures ont été récoltées!

Auprès des commerces de la rue Coronmeuse, mais aussi de la rue du collège, rue de l'harmonie, rue du Brou.

Ils veulent, comme plusieurs agents des services publics présents dans le quartier (la poste, le forem) que l'on puisse à nouveau déambuler dans cette voie du centre-ville en toute quiétude.

Vous vous étiez engagés à intensifier les actions...

Jusqu'à présent les interventions policières, trop peu nombreuses, n'ont eu aucune influence sur l'importance et sur la croissance du phénomène, ni sur son extension géographique. C'est maintenant ce même groupe d'individus au comportement incivique que l'on retrouve rue de l'Harmonie ou au square de la gare.

Il est urgent, Monsieur le Bourgmestre, Madame l'Echevine, chers collègues de réunir l'ensemble des acteurs concernés : pouvoirs politiques, police, commerçants et riverains afin de trouver des solutions acceptables pour tous, prises et mises en oeuvre rapidement dans l'intérêt de tous.

Parmi les pistes pour sortir de cette spirale, il me semble important de réfléchir aux actions que la Ville pourrait mettre en place pour permettre aux citoyens de se réapproprier cet espace public : animations de l'Académie des Beaux-Arts, bibliothèque urbaine, événements qui occuperaient l'espace de la voirie le temps d'une journée, d'un week-end, d'une semaine,...pour enrayer le phénomène.

Outre une présence policière tant dissuasive que répressive, il me semble en effet que des actions de ce type sont susceptibles de favoriser la réappropriation de l'espace public et dès lors de diminuer le niveau de nuisance constaté.

Mon intervention est un signal d'alarme que je tire ce soir, devant vous, avant que la zone Coronmeuse ne devienne une zone de non-droit!

Merci pour votre attention et votre suivi.

Sophie LAMBERT - conseillère communale PS

Conseil communal du lundi 24 novembre 2014

Question du conseiller M. Eric MESTREZ à l'Echevin de l'Instruction publique, Maxime DEGEY, concernant les désignations des professeurs d'éducation physique.

Procédure de désignation des professeurs d'éducation physique :

Lorsqu'un poste est à pourvoir, la liste des candidats pour l'emploi en question est consultée et irrémédiablement suivie. Chaque candidat est personnellement contacté. S'il ne peut accepter l'emploi (parce qu'il y a une incompatibilité d'horaire ou parce qu'il est déjà occupé dans un autre PO ou ailleurs), c'est alors le suivant qui est appelé.

Depuis 1994, il existe, de façon légale, un classement des candidats prioritaires (360 jours acquis au sein du PO Verviers pendant les cinq dernières années).

Dans un souci tant d'efficacité que de respect de l'ancienneté, les candidats non-prioritaires entrent également dans ce classement. C'est donc l'ensemble de cette liste continue qui est consultée. Pour qu'un candidat figure sur cette liste, il faut qu'il ait envoyé sa candidature ou qu'il l'ait renouvelée. En effet, chaque candidature n'est valable que pour une seule et unique année scolaire (celle qui débute au cours de l'année civile de l'envoi de la candidature). Aucun rappel n'est envoyé.

Les derniers emplois attribués pour l'éducation physique (les chiffres entre parenthèse renvoient à la place sur la liste) :

SCHYNTS (1) au 1/9 pour 22/24 TEV

BEGHAIN (2) au 1/9 pour 22/24 TENV (remplacement Schynts écartée puis maternité)

LAVIGNE (5) au 1/10 jusqu'au 28/11 pour 12/24 TENV (remplacement Tessari)

ALDERWEIRLDT (7) au 1/10 jusqu'au 28/11 pour 12/24 TENV (remplacement Tessari)

SCHYNTS (1) au 03/10 pour 24/24 TENV puis TEV (Heck Doris malade puis retraitée)

BEGHAIN (2) au 03/10 pour 22/24 TEV (les heures que laisse Schynts)

MALMENDIÉR (9) au 06/10 pour 24/24 TENV (remplacement Schynts toujours écartée puis maternité)

DELTOUR (3) au 4/11 jusqu'au 14/11 pour 22/24 TENV (Beghain malade)

Si actuellement Mme DELTOUR apparaît en 3^{ème} position sur la liste, il est légitime de se demander pourquoi elle n'a pas été contactée lors des intérims des 01 et 06/10.

C'est simple : sa candidature est entrée à l'Administration le 16 octobre 2014, donc avant cette date Mme DELTOUR n'apparaissait pas sur les listes.

STASSART (4) et GEARTS (8) étaient occupés au début des intérims.